



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



L'ACCUEIL DES ÉLÈVES
À BESOINS ÉDUCATIFS
PARTICULIERS
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER





LE MOT DU DIRECTEUR



Les établissements d'enseignement français à l'étranger, en scolarisant des élèves de multiples nationalités et de cultures diverses, sont des lieux du respect d'autrui et d'inclusion. Chaque élève est considéré avec bienveillance, dans sa singularité et reçoit l'attention lui permettant de progresser au sein de ces structures scolaires.

Certes, ces établissements ne bénéficient pas de dispositifs spécialisés comme en France. Néanmoins, le principe d'un service public de l'éducation qui veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans distinction leur a été rendu applicable et la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances trouve à s'appliquer, dans la mesure des moyens humains et financiers mis à disposition par l'État.

C'est dans la limite des moyens propres de chaque établissement et grâce à l'engagement de la communauté éducative que l'AEFE et l'ensemble de ses partenaires, en premier lieu la Mission laïque française, s'attachent à faire respecter le concept d'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers : élèves qui souffrent d'une maladie chronique, élèves « dys », élèves intellectuellement précoces, élèves en situation de handicap et élèves en grande difficulté d'apprentissage ou d'adaptation.

Les chefs d'établissement et leurs équipes travaillent à construire un parcours scolaire respectant les modalités et le rythme d'apprentissage des élèves. Ils devront l'adapter selon les textes officiels qui régissent les établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale et le contexte du pays dans lequel l'établissement est implanté.

Les parents doivent savoir que cet effort est fait tant que la scolarisation de leur enfant en milieu ordinaire est bénéfique.

L'appui du siège de l'AEFE ainsi que la formation des personnels permettront à nos établissements de rester ouverts à la diversité de nos élèves.

La présence de ces élèves à besoins éducatifs particuliers est un défi et une chance pour l'ensemble de la communauté scolaire.

Christophe Bouchard,
Directeur de l'AEFE

QU'EST-CE QUE L'OBSERVATOIRE POUR LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS ?

Créé en juin 2016 par l'AEFE, en lien avec la Mission laïque française (Mlf), l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers rassemble tous les acteurs concernés pour travailler à la mise en œuvre concrète de l'école inclusive dans le réseau : ministère de l'Éducation nationale, élus (parlementaires et représentants à l'Assemblée des Français de l'étranger), représentants des personnels (Snuipp, UNSA, SNES) et des parents d'élèves (Fapée, FCPE, PEEP). Il se réunit deux fois par an. En avril 2017, il a publié une FAQ à l'attention des parents concernés afin de les aider dans leur démarche, disponible sur les sites des établissements scolaires.

[N'hésitez pas à consulter notre foire aux questions](#)

SI VOUS ÊTES PARENT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Vous pouvez également vous renseigner sur les structures spécialisées locales qui peuvent, selon les pays, avoir des similitudes avec les dispositifs existants en France ; il vous faut prendre en compte la maîtrise de la langue du pays par votre enfant pour intégrer cette structure, ainsi que les conditions d'acceptation du dossier.

Il conviendra de prendre l'attache de l'établissement d'enseignement français le plus proche de votre lieu d'expatriation, qui pourra vous informer quant aux aménagements pédagogiques qui pourront être mis en place.

Si vous devez vous expatrier pour une durée limitée, le parcours de votre enfant est à évoquer, le cas échéant, avec la MDPH de votre département de résidence avant votre départ pour aborder la poursuite de sa scolarité à votre retour en France.

[BO de l'Éducation nationale : circulaire 2017-137 relative aux élèves en situation de handicap scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger](#)

LES DIFFÉRENTS TYPES D'AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

PROPOSÉS DANS NOS ÉTABLISSEMENTS SELON LES BESOINS DE L'ÉLÈVE ET TOUJOURS EN ACCORD AVEC LES PARENTS

Les aménagements pédagogiques se déroulent avant tout en classe et peuvent prendre plusieurs formes de différenciation pédagogique. Les établissements peuvent proposer un plan d'actions et élaborer un dispositif pédagogique qui répond au mieux aux besoins de scolarisation de l'élève, en accord avec ses parents. Ces aménagements sont les suivants : le plan d'accueil individualisé (PAI), le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) et le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et décrits [ici](#).

En 2015-2016, 8 509 aménagements pédagogiques ont été mis en œuvre, en 2016-2017, ils s'élèvent à 13 055, preuve du travail accompli par les équipes dans les établissements.

LA QUESTION DE L'ACCOMPAGNANT À LA SCOLARITÉ D'UN ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP

La priorité est de s'assurer de la nécessité de cet accompagnement au regard de l'autonomie de l'élève, avec comme objectif premier son inclusion scolaire et sociale. Il faut ensuite déterminer en équipe éducative le nombre d'heures hebdomadaires utiles pour assurer une scolarisation adaptée aux besoins de l'enfant.

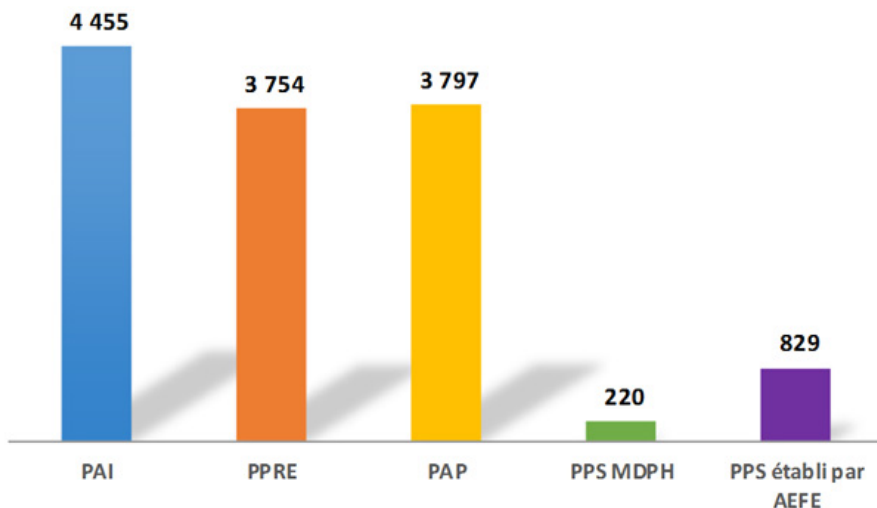
À l'étranger, ce sont les parents qui recrutent l'accompagnant à la scolarité d'un élève en situation de handicap et le rémunèrent, selon le droit local et le niveau des rémunérations locales. Les accompagnants agissent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant sous l'autorité du chef d'établissement en respectant le règlement intérieur de l'établissement.

Les familles françaises boursières peuvent bénéficier d'une participation financière de l'État.

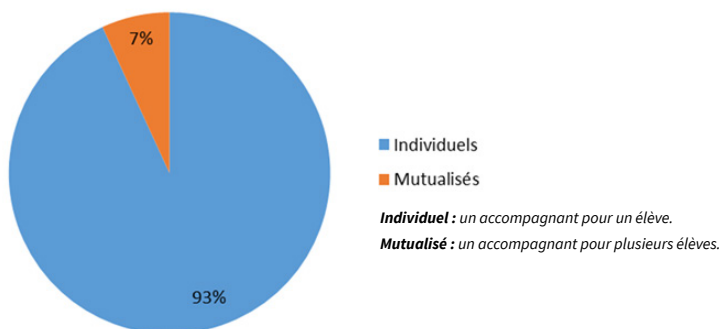
[Apporter une aide à la scolarité au bénéficiaire d'élèves français résidant avec leur famille à l'étranger fait partie des missions de l'Agence.](#)

LES CHIFFRES-CLÉS (NOVEMBRE 2016)

NOMBRE D'AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES PAR CATÉGORIE DE DISPOSITIFS



NOMBRE D'ACCOMPAGNANTS À LA SCOLARITÉ POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP SELON LE TYPE D'ACCOMPAGNEMENT : INDIVIDUEL OU MUTUALISÉ



TÉMOIGNAGES

ÉLÈVE

« L'implication de mes enseignants et des élèves de la classe m'a permis de réussir ma scolarité en primaire et de développer mon autonomie. »

PARENTS

« À tous ceux qui ont croisé son chemin... J'aimerais vous exprimer toute ma gratitude pour votre accueil et votre bienveillance à l'égard de A.. Notre expérience au lycée nous donnera le courage, l'espoir et la force de continuer.

Merci de l'avoir porté, encouragé et d'avoir cru en lui. »

ÉQUIPE ENSEIGNANTE

« L'inclusion de cette élève a été aussi l'affaire de toute la classe et les élèves ont été impressionnés par ce qu'elle développait pour compenser ses difficultés à apprendre. »

DIRECTEUR D'ÉCOLE

« Bien préparée, la scolarité de cet élève souffrant d'un handicap visuel a été une vraie richesse dans la classe, une manière concrète d'accepter la différence. »

PROVISEURE

« Face à une famille qui venait d'apprendre que leur fils avait une maladie dégénérative : c'était très important pour tous, pour l'élève, pour ses parents, pour l'équipe enseignante de réfléchir à tout ce qui pouvait aider cet élève à continuer. »



INFORMATIONS

[Qu'est-ce que l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ?](#)

[Foire aux questions à destination des parents](#)



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

